

COMMUNE DE
BARFLEUR

Secrétariat ouvert du lundi au vendredi
De 8h à 12h
Correspondance BP 2-50760 Barfleur
Tél. 02 33 23 43 00 (lignes groupées)
Fax 02 33 23 43 09
E-mail : secretariat@mairiedebarfleur.fr

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2022-43-CHD

Le Maire de la Commune de BARFLEUR,

VU, le Code de la Route,

VU, la demande de l'entreprise de déménagement DEMECO GOURDELIER, domiciliée Rue de la Saline 50120 EQUEURDREVILLE, pour le déménagement de mobilier, 63-65 Rue Julie Postel 50760 BARFLEUR le vendredi 27 mai 2022,

Considérant la nécessité de réglementer la circulation et le stationnement,

ARRÊTE :

Article 1 : La circulation sera sur chaussée rétrécie, signalisée par l'installation de panneaux « Travaux » devant le bien situé 63-65 Rue Julie Postel le vendredi 27 mai 2022 de 8h à 18h afin de permettre au camion de déménagement de stationner et de charger du mobilier.

Article 2 : Le stationnement sera interdit sur 3 places Rue Julie Postel, côté pair, face au 63-65 Rue Julie Postel.

Article 3 : La signalisation sera effectuée par les services de la mairie.

Article 4 : Monsieur le Maire et la Gendarmerie de Saint Vaast la Hougue sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Barfleur, le 20 mai 2022

Pour le Maire



Christine HAMEL DORDONNAT